



## Fonctionnaire incarcération

Par **Teulier**, le **10/05/2012** à **09:50**

Bonjour, 12 ans de travail à la Médiathèque de ma communauté dont 2 ans titulaire (Agent du Patrimoine). Aucun avertissement, aucun blâme... A la suite d'une faute (pas en liaison avec le travail), le 8 mars 2012, suis incarcérée au Centre Pénitentiaire pour une durée de deux mois (première condamnation). Choc carcéral : manque affectif de ma fille Julie (père décédé accident l'année de ses 3 ans), de mes parents, de mon ami, .... mais grâce à mon entourage et de mon fort tempérament, m'accroche et ma devise est CE QUI NS TUE PAS NOUS REND PLUS FORT. La mairie me met en congé sans solde (à savoir suis propriétaire donc obligation de régler crédit 900euros/mois) sans bien entendu m'avoir fait signé, reçoit mes parents (DRH agressif avec eux, Mr Le Maire courtois) et leur signale qu'ils envisagent licenciement ou ... reclassement au service ménage !!! Suis sortie vendredi 4 mai, ai appelé 9 mai 8h30 secrétaire maire, attend rv avec eux et suis totalement seule dans ce combat ! J'ai croisé collègues (refus de me dire bonjour ! suis blessée !) Je rappelle que je suis prévenue donc pas condamnée. Que j'habite une petite commune... que je n'ai pas d'argent pour prendre un avocat et que toutes les démarches auprès des centres de gestion ne peuvent m'aider car ne répondent qu'aux collectivités et non aux fonctionnaires ! Je m'informe par le Net mais tout est contradictoire ! Je vous prie de m'aider ! Merci

Par **P.M.**, le **10/05/2012** à **14:18**

Bonjour,  
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **Teulier**, le **10/05/2012** à **14:20**

Merci. Ce midi, ai appelé représentant, me reçoit ce jour. Merci

Par **JEAN S**, le **10/05/2012** à **15:20**

Vous devriez être suspendue de vos fonctions jusqu'au jugement et recevoir 50% de votre salaire vu que vous êtes en liberté provisoire et présumée innocente